

The ethical Funds company, 800 — 1111, rue Georgia ouest, Vancouver (colombie-Britannique) V6E 4T6, a soumis une proposition des actionnaires qui sera étudiée lors de l'assemblée générale (le 11 mai 2006).

Attendu que :

Power Corporation du Canada (*Power Corporation*), par l'intermédiaire d'un membre de son groupe, Power Pacific Corporation Ltd., participe à un projet en coentreprise avec Bombardier et Sifang Locomotive & rolling Stock works of Qingdao, société d'État chinoise, qui vise à fournir des wagons pour le chemin de fer Qinghai-tibet, en Chine.

En 2005, Amnesty Internationale a déclaré que le gouvernement de la Chine n'avait fait aucun effort, au cours de l'année précédente, pour mettre en place les réformes juridiques et institutionnelles fondamentales nécessaires pour mettre un terme aux violations fondamentales des droits humains. Des dizaines de milliers de personnes sont toujours détenues ou emprisonnées au mépris de leurs droits à la liberté d'expression et d'association et courent un grand risque d'être soumises à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements. Plusieurs milliers ont été condamnées à mort, voire exécutées (rapport 2005 d'Amnesty Internationale sur la situation des droits humains dans le monde, mai 2005).

Selon les données officielles du gouvernement de la Chine, l'an dernier, environ 3,7 millions de Chinois ont pris part à 74 000 protestations contre les inégalités économiques croissantes entre la population urbaine et rurale. La fusillade de villageois de Doungzhou par les forces policières locales, le 9 décembre 2005 — le pire cas de brutalité policière depuis le massacre de la place Tiananmen, en 1989 — est la manifestation la plus récente de l'intensification du mécontentement et de la volonté des autorités d'avoir recours à la brutalité pour gérer les protestations (« Southern Chinese village sealed off after protesters shot by police », *Washington Post*, 10 décembre 2005).

Selon un rapport du département d'État américain, au Tibet, les droits humains demeurent peu respectés par la Chine et des répressions sociales et politiques continuent de limiter les libertés fondamentales des Tibétains et risquent de miner le patrimoine culturel, religieux et linguistique unique du Tibet. Le rapport souligne également que les autorités chinoises ont continué de bafouer gravement les droits humains, notamment par des mises à mort extrajudiciaires, la torture, des arrestations arbitraires, la détention sans procès public et la détention prolongée de Tibétains ayant exprimé de manière pacifique leurs opinions politiques ou religieuses (U.S. State Department, *Country Reports on Human Rights Practices — 2004*).

En vertu de la *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre (Canada)* et le *Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, un certain nombre de ces violations tombent dans la catégorie des crimes contre l'humanité. (<http://lois.justice.gc.ca/fr/c-45.9/180289.html>). Les sociétés, leurs dirigeants et leurs administrateurs peuvent être déclarés coupables d'un acte criminel s'ils sont jugés complices de violation de droits humains. Les sociétés peuvent également être poursuivies aux États-Unis pour violations des droits humains en vertu de la *Alien Tort Claims Act*.

(“developments in the Law — international criminal Law”, *Harvard Law Review*, mai 2001).

Les sociétés à l'échelle mondiale reconnaissent maintenant leur devoir de protéger et de promouvoir les droits humains et mettent en œuvre des politiques et des systèmes de gestion à cette fin. Un nombre croissant d'outils, de ressources et de possibilités d'apprentissage ont vu le jour afin d'aider les sociétés à établir et à mettre en œuvre des politiques sur les droits humains. (www.business-humanrights.org; www.globalcompact.org)

Power Corporation n'a pas publié la mise en place d'un système de gestion et d'une politique en matière de droits humains nécessaire pour protéger les droits humains ainsi que sa propre réputation.

Il est résolu : que la société prépare, d'ici novembre 2006 et à un coût raisonnable, un rapport aux actionnaires ne contenant pas de renseignements exclusifs et énonçant les pratiques de gestion et les politiques de Power Corporation qui assurent la promotion et la protection des droits humains en Chine et au Tibet.

Énoncé du conseil et de la direction :

Power est une société de gestion et de portefeuille. La majeure partie de ses placements sont effectués dans des sociétés de services financiers établies au Canada. Power n'exerce aucune activité

au tibet. Dans le cadre des placements qu'elle fait ici au canada et à l'étranger, power s'efforce de se conformer aux normes légales et éthiques applicables. Cette proposition mentionne la participation de power, à titre de partenaire financier minoritaire, avec Bombardier inc., le partenaire chargé de l'exploitation, dans une coentreprise à Qingdao, dans la chine orientale, appelée Bombardier Sifang power (Qingdao) transportation Ltd. (« BSp »). Cette coentreprise comprend un partenaire chinois à 50 %, Sifang Locomotive and rolling Stock works, dont le siège social se trouve à Qingdao. L'entreprise produit des wagons destinés au réseau de chemins de fer chinois depuis de nombreuses années.

Avant de faire ce placement, power s'est assurée qu'il était conforme à la politique étrangère du canada. Le gouvernement du canada appuie les sociétés canadiennes qui souhaitent développer des liens commerciaux avec la chine et faire des placements dans ce pays. power a été invitée à participer, et a participé, à plusieurs délégations commerciales en chine dirigées par le gouvernement canadien. Bien que nous soyons d'avis que les sociétés peuvent jouer un rôle indirect dans la promotion des droits de la personne, ce rôle incombe principalement aux gouvernements. Power ne croit pas qu'elle pourrait réussir à élaborer une politique significative en matière de droits de la personne.

Le conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter CONTRE cette proposition.